



ÉLÉTOT

BULLETIN MUNICIPAL



MEILLEURS VŒUX 2024

COMMÉMORATIONS

8 Mai



14 Juillet



LE MOT DU MAIRE



Chers Élétois et Élétoises,

L'année 2023 est maintenant derrière nous, laissant ses joies et ses peines. Nous avons tous une pensée pour les personnes chères qui nous ont quittées et je pense en particulier à Allain, notre Conseiller Municipal. Je salue une nouvelle fois son dévouement pour la commune et son implication dans plusieurs associations d'Élétot.

Notre village est dynamique et agréable à vivre, les commerces de proximité participent à l'économie locale et sont des carrefours fondamentaux pour créer du lien social. Ce sont des lieux de rencontre, d'échanges où règne l'inclusion et l'accessibilité, ils favorisent également l'entraide générationnelle. Privilégier le commerce local pour ses achats quotidiens est la manière la plus efficace pour contribuer à leur longévité, à les aider, tout en se faisant plaisir et pour celles et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion, je vous encourage à rendre une petite visite à Chloé (Soft Création) et Jennifer (Le P'tit Éléto) qui se feront un plaisir de vous accueillir.

Les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas et nos rues se sont parées de lumières. La place du Marquais a accueilli un nouveau sapin à la place de l'ancien et je profite de ce mot pour remercier Geneviève et Christian qui animent notre village toute l'année avec rigueur.

Je remercie également mes Adjoints, mes Conseillers Municipaux et les agents communaux pour leur collaboration.

Je vous souhaite à tous et à toutes de passer de bonnes fêtes de fin d'année, entourés de vos familles et amis ainsi qu'une bonne et heureuse année 2024.

Avec tout mon dévouement,
Le Maire
Séverine HÉBERT

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	PAGE 1
LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2022....	PAGE 5
TARIFS DE LA COMMUNE.....	PAGE 13
ÉTAT CIVIL.....	PAGE 14
LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE.....	PAGE 15
PAROISSE SAINT-BENOÎT-DU GRAND-CAUX.....	PAGE 16
LES OISEAUX D’ÉLÉTOT S’ANIME.....	PAGE 17
L’AMICALE DU SOUVENIR DES ANCIENS COMBATTANTS.....	PAGE 22
L’ÉCOLE PRIMAIRE LA VALLEUSE.....	PAGE 23
LES AMIS DE LA VALLEUSE.....	PAGE 24
L’UNION DES MARINS D’ÉLETOT.....	PAGE 26
LE COMITÉ DES FÊTES	PAGE 27
LES PETITES GRAINES D’ÉLÉTOT.....	PAGE 28
L’AMICALE CANINE DES HAUTES FALAISES.....	PAGE 29
LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION FÉCAMP CAUX LITTORAL.....	PAGE 30
LA BIBLIOTHÈQUE D’ÉLETOT.....	PAGE 36
SITE INTERNET.....	PAGE 38
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.....	PAGE 39
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.....	PAGE 41

Les principales décisions du Conseil Municipal en 2023

21 FEVRIER 2023

DECI : ACHAT DE TERRAIN RUE DE LA PRAIRE

Dans le cadre de la réglementation sur la défense de lutte contre l'incendie.

Le Conseil municipal décide l'achat d'une partie (environ 250 m²) du terrain cadastré n° B 923 appartement à Monsieur BUREAUX et Mademoiselle JEANNE au 95 Rue de la Prairie à ELETOT pour un montant de 1 euro afin d'y installer une réserve incendie

RÉSERVE INCENDIE RUE DE LA PRAIRIE.

L'Entreprise CREVECOEUR a été choisie pour l'installation de la réserve incendie au 95 Rue de la Prairie au prix de 17 895,09 € HT soit 21 474,11 € TTC.

Des subventions ont été demandées au Département et à la Préfecture de Seine Maritime.

CUMULUS DE L'APPARTEMENT DE L'ÉCOLE

Le remplacement du cumulus de l'appartement de l'école est devenu indispensable

L'Entreprise DLPC a réalisé le remplacement au prix de 1 188,00 € HT soit 1 425,60 € TTC

PORTES DU VESTIAIRE DE FOOTBALL

Les portes des toilettes et de l'arbitre aux vestiaires de football étaient endommagées.

L'Entreprise MENUISERIE FONTAINE-DELMIBEUF a été choisie au prix de 3 846,79 € TTC avec l'option de la pose en tunnel de la porte n°2

ORDINATEUR DE LA MAIRIE

Afin de pouvoir changer de logiciel comptable, Madame le Maire a proposé le remplacement de l'ordinateur de la Mairie.

Le conseil municipal a choisi l'Entreprise DPI Informatique au prix de 1 849,98 € TTC.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES (GEPU). APPROBATION DU RAPPORT DE LA (CLECT)

Dans le cadre des dispositions des lois du 7 août 2015 et 3 août 2018 (loi "NOTRe" et loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement), le transfert de la compétence de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (dite "GEPU") vers les intercommunalités a été programmé.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération FECAMP Caux Littoral est devenue compétente sur le sujet à compter du 1^{er} janvier 2020, en lieu et place de ses communes membres.

Avec la conservation par les communes de certaines missions d'entretien liées à la GEPU, une répartition des charges entre les communes et la Communauté d'Agglomération est mise en place.

Concours communal de 20 % sur les travaux d'investissement GEPU qui seront tous à charge de l'intercommunalité. Un abattement de 20 % des montants d'attribution de compensation estimé en investissement pour chaque commune sera déduit ainsi chaque année sur les Attributions de compensation appelées par l'Agglomération. Ces sommes permettront à la commune de capitaliser des sommes pour alimenter le fonds de concours de 20 % du coût des travaux qu'elle devra verser lorsque des travaux GEPU devront être menés dans la commune.

L'approbation du rapport par les 33 communes doit se faire sur la base d'une majorité qualifiée, soit au moins 2/3 des Conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou au moins la moitié des Conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

De manière précise et concernant la commune d'ÉLÉTOT, les transferts financiers liés au mode de calcul retenu s'établissent comme suit :

En fonctionnement

Transfert vers l'intercommunalité d'une somme de 1 208,00 euros venant s'imputer sur l'AC versée par la commune en 2022.

Reversement par l'interco de 604,00 euros, au titre des charges de fonctionnement et des missions que la commune continuera d'exercer (tableau du rapport CLETC page 17 détaillant ces missions).

En investissement

Somme correspondant aux coûts d'investissement qui devraient être valorisés dans les attributions de compensation d'investissement : 1 567,70 euros.

Abattement de 20 % pour mise en place du fonds de concours : 313,5 euros.

Soit attribution de compensation finale en investissement à charge de la commune : 1 254,20 euros

Quand l'Agglomération fera des travaux de GEPU dans la commune, un fonds de concours de 20 % sera appelé.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable au rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de l'Agglomération FECAMP Caux Littoral relatif au transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES (GEPU) :

MISE EN PLACE D'ATTRIBUTION DE LA COMPENSATION D'INVESTISSEMENT.

Le Conseil municipal a également émis un avis favorable à la mise en œuvre du mécanisme des attributions de compensation en investissement pour la prise en compte des charges d'investissement à transférer vers l'intercommunalité au titre de sa prise de compétence GEPU.

4 AVRIL 2023

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ERDF 2022

Le Conseil Municipal réuni le 4 avril 2023 a examiné le compte administratif du budget ERDF 2022. Excédent de fonctionnement : 358,96 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ERDF DE L'EXERCICE 2022

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En Priorité : à la couverture du besoin de financement C/1068 0

Pour le solde : à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 358,96 €

BUDGET PRIMITIF ERDF 2023

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	7 361,00 €
Recettes :	7 361,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :	0 €
Recettes :	0 €

NIV – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT ECOQUARTIER 2022

Déficit de fonctionnement :	0,14 €
Déficit d'investissement :	17 991,85 €

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT ECOQUARTIER 2023**Section de Fonctionnement :**

Dépenses :	1 917 421,00 €
Recettes :	1 917 421,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :	910 000,00 €
Recettes :	910 000,00 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur Allain GIRARD, trésorier des anciens combattants, Madame Edith LEMARCHAND trésorière des amis de la Valleeuse et Monsieur Christophe GOBBÉ époux de la Vice-Présidente de l'Amicale Canine se retirent des débats et du vote.

UNION DES MARINS . . . :	310 €
LES AMIS DE LA VALLEUSE . . . :	310 €
COOPERATIVE DE L'ECOLE . . . :	500 €
AMICALE DU SOUVENIR . . . :	310 €
AMICALE CANINE . . . :	310 €
LES PETITES GRAINES D'ÉLÉTOT . . . :	310 €
ASS. POUR LE MAINTIEN DOM . . . :	100 €
PARENTS ET AMIS D'ENFANTS . : :	100 €
BANQUE ALIMENTAIRE . . . :	50 €
A.B.E.C. ETRETAT . . . :	150 €
RESTO DU CŒUR . . . :	150 €
ASSOCIATION « AU CŒUR DES CHATS : :	150 €

VOTE DES TAXES 2023.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à :

- Foncier bâti :	44,32 %
- Foncier non bâti :	47,37 %
- Taxe d'habitation :	8,58 %

des résidences secondaires

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Excédent de fonctionnement :	158 234,28 €
Excédent d'investissement :	144 814,95 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le compte de gestion de l'exercice 2022 (présenté par Monsieur le Receveur de FÉCAMP) qui est conforme aux écritures de sa comptabilité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Pour mémoire Prévision budgétaire	
Virement à la section d'investissement	39 000,00 €
Solde d'exécution d'investissement	
Excédent d'investissement	144 814,95 €
Restes à réaliser Investissement – Recette	47 245,00 €
Dépenses	192 158,00 €
Excédent	

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En Priorité

. à la couverture du besoin de financement C/1068 98,05 €

Pour le solde

. À l'excédent de fonctionnement reporté C/002 158 136,23 €

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	587 237,00 €
Recettes :	587 237,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :	316 657,00 €
Recettes :	316 657,00 €

SERVITUDE POUR LA RÉSERVE INCENDIE RUE DES WAGANDS

Une servitude a été rédigée chez Maître HAZARD-AUVRAY avec Messieurs Fernand et Laurent JOLLY sur la parcelle cadastrée B 818 pour l'installation d'une réserve incendie.

DEMANDE DE PROLONGATION A L'EPFN DE LA CONVENTION POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE B 324

Le Conseil Municipal a demandé à l'EPFN de prolonger la convention de 2 ans pour le portage du Commerce.

LOGICIEL MAIRIE

Le logiciel pour la gestion de la Mairie d'ELETOT a été changé et acheté l'Entreprise CAUX FORMATIQUE au prix de 3 522,00 €

Comprenant une redevance annuelle de 2 940,00 € à partager entre CAUX FORMATIQUE et JVS.

30 Mai 2023

ACHAT D'UN SOUFFLEUR THERMIQUE

Suite au cambriolage qui a eu lieu au bâtiment communal en début d'année 2023.

Un souffleur thermique a été acheté chez l'Entreprise ANSELIN au prix de 615,00 € HT soit 738,00€ TTC

ACHAT D'UN TAILLE HAIES

Suite au cambriolage qui a eu lieu au bâtiment communal en début d'année 2023.

Un taille haies a été acheté chez l'Entreprise ANSELIN au prix de 510,00 € HT soit 612,00 € TTC

RESERVE INCENDIE RUE DES OISEAUX REACTUALISATION DU PRIX

Vu la délibération n° 2022 - 1 - XII du 22/02/2022

Le prix de l'installation de la réserve incendie de la Rue des Oiseaux a été actualisé.

La réserve a été installée par l'Entreprise DELAHAIS au prix de 23 308,39 € TTC plus 3 106,32 € TTC de travaux supplémentaires demandés par les pompiers pour une meilleure accessibilité.

RESERVE INCENDIE RUE DES WAGANDS REACTUALISATION DU PRIX

Vu la délibération n° 2022 - 1 - XIII du 22/02/2022

Le prix de l'installation de la réserve incendie de la Rue des Wagands a été actualisé.

La réserve a été installée l'Entreprise DELAHAIS au prix de 44 834,78 € TTC plus 13 843,98 € TTC de travaux supplémentaires demandés par les pompiers pour une meilleure accessibilité.

GR 21 INSCRIPTION DU CR N° 7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions,

Vu les articles 56 et 57 de la loi N°83 663 du 22 juillet 1983 et la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Vu l'article L311-3 de la loi de simplification du droit n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, relative notamment à l'inclusion du PDIPR au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature (PDESI).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1) accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexée :

Noms ou numéros du chemin rural	Section cadastrale	Numéro de parcelle
CR n° 7	ZB	

- 2) S'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- 3) S'engage à conserver leur caractère public,
- 4) Prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.

DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE BOLBEC

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76

DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES DES ÉLUS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local.

- Prend connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de

simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

- Désigne, pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus dont la liste est annexée à la présente délibération
- Autorise Madame le Maire à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du Conseil Municipal, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l'Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime

ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DES BASSINS VERSANTS

Suite au décès de Monsieur Allain GIRARD en date du 28/04/2023, délégué suppléant par la délibération n° 2020 - 3 - I du 10/07/2020.

Le Conseil Municipal d'ÉLÉTOT doit élire un suppléant.

Monsieur Christophe GOBBÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant

DELEGUES DU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE COLLEVILLE

Suite au décès de Monsieur Allain GIRARD en date du 28/04/2023, délégué titulaire par la délibération n° 2020 - 3 - I du 10/07/2020.

Monsieur Christophe GOBBÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire du Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement de Colleville.

CRÉATION D'UN ESPACE JEU PÉDAGOGIQUE

Un espace jeu pédagogique sera créé à ÉLÉTOT à côté des terrains de pétanque.

Le Conseil Municipal a autorisé une dépense jusqu'à 500,00 € TTC et a choisi de le nommer : Espace Léon JEANNE

CONVENTION D'ADHÉSION A L'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités).

La convention d'adhésion à l'ADICO dans le cadre de la prestation à l'accompagnement de la protection des données (DPO) a été renouvelée à compter du 15/07/2023 pour une durée de 4 ans au prix de 496,80 € TTC.

11 Juillet 2023

REVERSEMENT ÉOLIEN

Intervention de Monsieur Laurent VASSET, Président de l'Agglomération de Fécamp Caux Littoral, concernant le reversement du produit du parc éolien off-shore de Fécamp.

DEVIS COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal a décidé l'installation d'un deuxième columbarium dans le cimetière.

L'Entreprise MUNIER a été choisi au prix de 7 900,61 € TTC

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL ARRETÉ PAR L'AGGLOMERATION DE FÉCAMP

Le règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) est un document de planification qui doit poursuivre un objectif de protection du cadre de vie et de mise en valeur du paysage tout en veillant au respect de la liberté d'expression et de la liberté du commerce et de l'industrie.

L'Agglomération de Fécamp Caux littoral étant compétente en matière de PLU, elle se trouve également compétente pour élaborer un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) sur son territoire.

Vu la délibération n° 2023/65C de l'Agglomération de Fécamp arrêtant le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) et tirant le bilan de la concertation.

Les documents du RLPi ont été mis en ligne au fur et à mesure sur le site internet de l'agglomération : <https://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr/au-quotidien/amenager-et-urbaniser/autres-reglements/>

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet de RLPi arrêté par l'Agglomération de Fécamp Caux Littoral.

PRESTATION CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal a choisi de changer de prestataire pour les repas de cantine.

L'Entreprise LA NORMANDE fournira les repas à compter du 1^{er} décembre 2023.

Au prix de 3,31 € pour 4 composants pour les primaires et 3,42 € pour 4 composants pour les adultes.

CRÉATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION PEC (ADJOINT TECHNIQUE)

Un poste d'Adjoint technique à compter du 1^{er} Septembre 2023 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » a été créé, pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention. La durée du travail est fixée à 24 heures par semaine et la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

7 Novembre 2023

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune d'ÉLÉTOT son budget principal et son budget annexe ECO QUARTIER.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le Conseil Municipal a autorisé le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune d'ÉLÉTOT.

REMPLACEMENT DE LA PORTE DE L'ÉCOLE MATERNELLE.

Le remplacement de la porte de l'école maternelle est programmé.

Le Conseil Municipal a décidé de choisir le devis de l'Entreprise Menuiserie FONTAINE-DELMIBEUF au prix de 6 951,73 euros TTC

FONDS D'AIDE AUX JEUNES.

Comme chaque année, une contribution aux Fonds d'Aide aux Jeunes de 0,23 € par habitant soit $630 \times 0,23 \text{ €} = 144,90 \text{ €}$ a été voté par le Conseil Municipal.

TARIF DU CIMETIERE A COMPTER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023

Pour une concession :

120 €	pour 15 ans
170 €	pour 30 ans
250 €	pour 50 ans

Pour une cavurne :

70 €	pour 15 ans
120 €	pour 30 ans
180 €	pour 50 ans

Pour le columbarium :

Pour les habitants d'ELETOT :

300 €	pour 15 ans
400 €	pour 30 ans
500 €	pour 50 ans

S'ajoute à ce prix une plaque obligatoire fournie par la commune au prix de 150 €.

La gravure sur les plaques aux frais du demandeur devra être conforme au règlement du cimetière.

TARIF DES REPAS DE CANTINE ET DE LA GARDERIE POUR LA RENTRÉE DE JANVIER 2024.

Cantine

Repas enfant :	3,30 €
Repas adulte :	4,00 €

Garderie

Garderie : 1,80 € par jour et 17 € de forfait par mois si plus de 10 jours.

TRAVAUX COUR SOUVERAINE.

Des travaux de reprofilage Cour Souveraine sont prévus.

Le Conseil Municipal a choisi le devis de l'Entreprise SARL DELAHAIS FRERES au prix de 9 420,00 euros TTC

INSTALLATION D'UNE VIDÉO PROTECTION.

Vu le diagnostic de sureté vidéo protection réalisé par la Gendarmerie.

Madame le Maire propose l'installation d'une vidéo protection afin de sécuriser la Commune.

Le Conseil Municipal choisira un fournisseur dès réception des devis.



TARIFS DE LA COMMUNE D'ÉLÉTOT

PRIX DES REPAS DE CANTINE ET DE LA GARDERIE.

Repas enfant de 3,30 €

Repas adulte de 4,00 €

Garderie : 1,80 € par jour ou 17 € de forfait par mois (plus de 10 jours).

TARIFS : LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

	Tarifs Commune	Tarifs hors Commune
½ JOURNEE	100 €	130 €
Uniquement un vin d'honneur		
1 JOURNEE	170 €	200 €
2 JOURNEES CONSECUTIVES	270 €	350 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	90 €	150 €
VENDREDI APM (après 17h00)	30 €	50 €
COUVERTS	0.70 €	0.70 €
ELECTRICITE	0.25 € / Kw/h	0.25 €
CAUTION	500 €	500 €
CASSE	VOIR TARIF AFFICHE	
SALLE MAL NETTOYÉE	150 €	150€
ASSOCIATION D'ELETOT	3 GRATUITES A L'ANNEE (couverts et kw compris)	

Location gratuite en cas d'inhumation pour les habitants d'ELETOT.

TARIF DU CIMETIERE A COMPTER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023

Pour une concession :

120 € pour 15 ans

170 € pour 30 ans

250 € pour 50 ans

Pour une caverne :

70 € pour 15 ans

120 € pour 30 ans

180 € pour 50 ans

Pour le columbarium :

Pour les habitants d'ELETOT :

300 € pour 15 ans

400 € pour 30 ans

500 € pour 50 ans

S'ajoute à ce prix une plaque obligatoire fournie par la commune au prix de 150 €.

La gravure sur les plaques aux frais du demandeur devra être conforme au règlement du cimetière.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

01/03/2023	HENRY	Agathe
03/03/2023	BLONDEL	Rosalia
22/03/2023	KLOPP	Axel



MARIAGES



02/09/2023	Sandrine RENAULT avec Gilles CATELAIN
09/09/2023	Colyne LÉVÊQUE avec Clément BLONDEL

DÉCÈS

23/01/2023	PICQUE	Bernard
28/04/2023	GIRARD	Allain
28/05/2023	BUREL	Jean
21/09/2023	MARCOTTE	Patrice
10/10/2023	DUVAL	Paulette
12/10/2023	BELLAVOINE	Raymond

LE C.C.A.S.

Le 6 novembre, le C.C.A.S. de la Commune a invité tous les aînés Élétois. Cet agréable repas était animé par l'orchestre Bruno Ballandonne.



Un spectacle a été offert aux enfants de l'école pour Noël.



Et un colis a été déposé chez les Élétois de plus de 70 ans.

PAROISSE SAINT-BENOÎT-DU-GRAND-CAUX

Dans notre monde perturbé, je vous propose cette année, en guise de vœux 2024, cette très belle prière de Saint François d'Assise (1181/82 – 1226. Fête le 4 octobre). Sans doute certains la connaissent.



« Là où se trouve la haine, que nous annonçons l'amour !
Là où se trouve l'offense, que nous apportions le pardon !
Là où se trouve la discorde, que nous bâtissons la paix !
Là où se trouve l'erreur, que nous proclamions la vérité !
Là où se trouve le doute, que nous réveillions la foi !
Là où se trouve la détresse, que nous ramenions l'espérance !
Là où se trouve la tristesse, que nous suscitions la joie !
Là où se trouve les ténèbres, que nous répandions la lumière !
Car c'est en se donnant qu'on reçoit,
C'est en s'oubliant qu'on se retrouve,
C'est en pardonnant qu'on est pardonné,
C'est en mourant qu'on ressuscite à l'éternelle vie. »

Quelles que soient nos convictions, puissions-nous être, chaque jour de cette année, un instrument de paix et d'unité pour le bien de tous.....et le nôtre.

Fraternelle amitié à chacun.

Marc PREVEL

Paroisse Saint Benoît du Grand Caux

Presbytère 8, rue Dom Lecrocq—76540 VALMONT

Secrétariat paroissial ouvert :

- ☐ **Lundi et jeudi de 13h30 à 16h00**
- ☐ **Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00**
- ☐ **Mercredi permanence téléphonique**

Tél. : 02 35 29 81 38 — mail : paroisse.stbenoit@wanadoo.fr

Permanence du prêtre ou du diacre

Chaque samedi de 10h à 12h au presbytère de Valmont

LES OISEAUX D'ÉLÉTOT



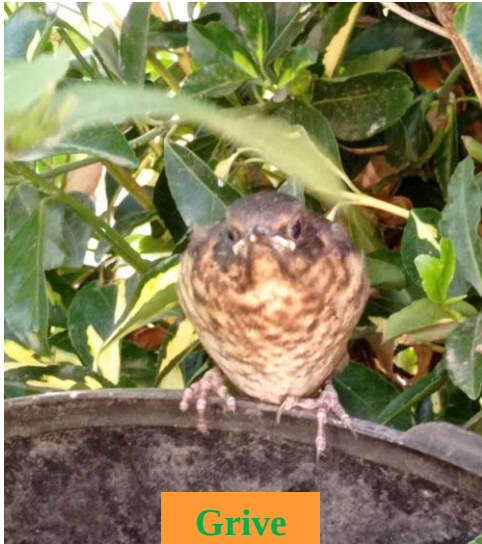
Utilisation originale
des lampadaires



Petite famille d'hirondelles



C'est le départ



Grive



Troglodyte

Petits oiseaux de nos jardins



Mésanges



Chardonneret élégant



**Les étourneaux envahissent
nos campagnes**



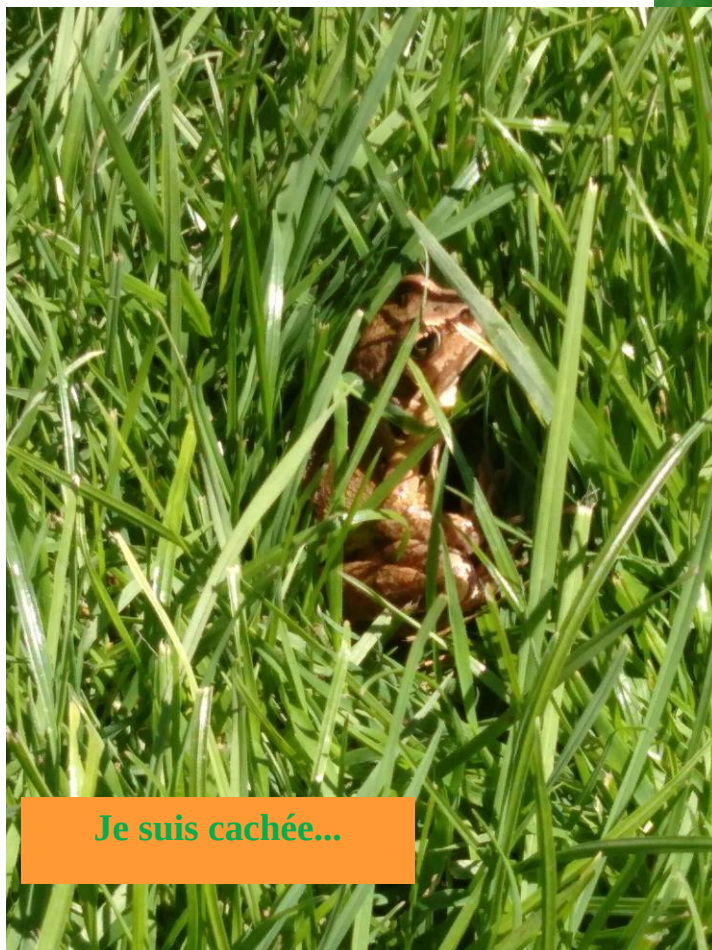
Attention aux rapaces



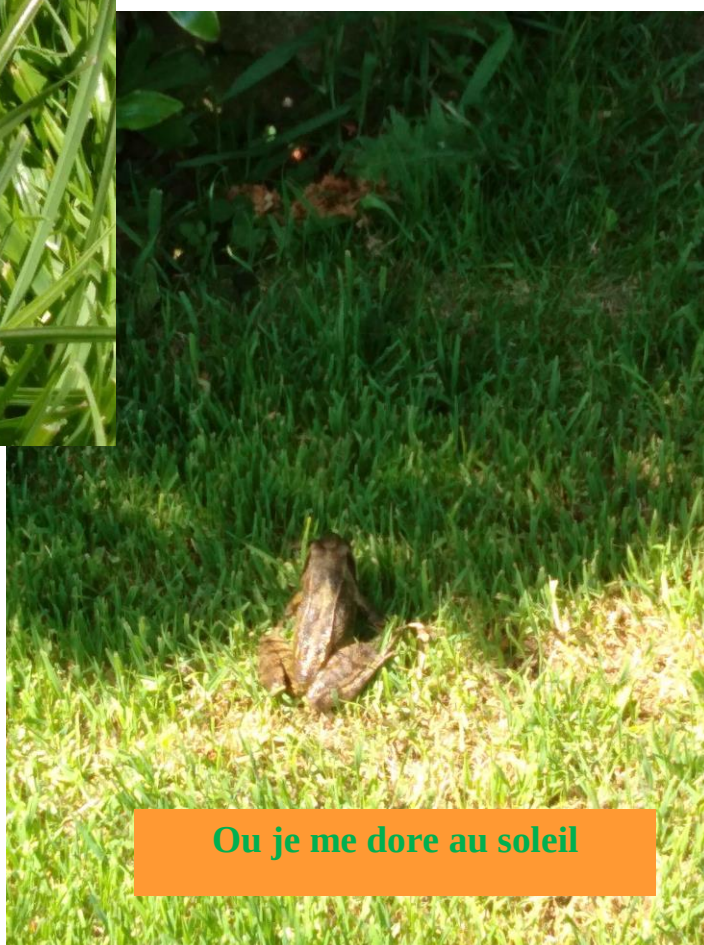
Mais on peut rencontrer aussi ...



Coucou petite grenouille



Je suis cachée...



Ou je me dore au soleil



**Le hérisson, bien utile
dans nos jardins**



Alors, ouvrez l'œil !!!



AMICALE DU SOUVENIR DES ANCIENS COMBATTANTS

Chers amies et Amis,

En cette fin d'année 2023, les membres du bureau et les adhérents se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2024 et nous allons évoquer ensemble les actions de l'Association.

Comme nous avons été obligés avec le covid de faire l'Assemblée Générale en milieu d'année. Cette année, nous avons décidé de la faire en début d'année avec la galette des Rois.

Le 12 mars 2023 l'Amicale du Souvenir avec les combattants et le drapeau furent présents à la Saint Pierre des Marins.

Le 28 avril 2023 Allain GIRARD nous quittait brutalement, un vrai choc pour tous ceux qui travaillaient avec lui, très généreux, il ne disait jamais non à personne, comme il était trésorier et porte drapeau. Nous l'avons accompagné avec sa famille et le drapeau au cimetière d'ÉLÉTOT.

Commémoration de l'Armistice 39/45 le 8 mai, avec un dépôt de gerbe au Monument aux Morts et des fleurs sur la tombe du Soldat Anglais avec une minute de silence et le chant de la Marseillaise.

Le 14 juillet à l'invitation de la Municipalité : représentation de l'Amicale au Monument aux Morts avec le même déroulement que les autres commémorations avec le verre de l'amitié et des bonbons aux enfants.

Le 11 novembre avec la municipalité : gerbe au Monument et sur le Soldat Anglais avec une minute de silence et Marseillaise, verre de l'amitié et friandises aux enfants. A midi, les adhérents se sont retrouvés à VALMONT pour le banquet du 11 novembre.

Pour l'année 2024, les dates commémoratives seront reconduites.

L'ensemble des adhérents vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, une bonne année 2024

Le Président

Christian LEBOURG

École Primaire Publique de la Valleeuse d'Élétot

Afin de se repérer dans le temps, les élèves de maternelle se sont promenés plusieurs fois dans le village afin d'observer les traces laissées par la succession de chaque saison. Ces petites sorties de proximité permettent aux enfants, dès le plus jeune âge, d'appréhender une exploration du monde qui les entoure tout en découvrant leur commune comme espace de vie.

En Février, à l'occasion de la semaine du carnaval et de Mardi Gras, les élèves ont fabriqué un masque en fonction de leurs apprentissages respectifs. Ils ont ensuite défilé en musique dans la commune jusqu'au P'tit Élétot. Madame Lemarchand, que nous remercions, leur a préparé de savoureuses crêpes (offertes par la coopérative scolaire) pour marquer cette journée traditionnelle.



Les élèves de CP-CE1 ont vécu une expérience d'écrivain grâce à l'édition de leur livre chez Calamagui intitulé « L'aventure de Lila ». Ils ont également entretenu une correspondance toute l'année avec la classe de CP de l'école Jean Macé de Fécamp. Ils ont pu faire leur rencontre : un bon moment partagé entre jeux, ateliers sportifs et rallye dans la ville.

Parce que les mathématiques sont une affaire de tous : les élèves de maternelle ont participé à des ateliers jeux avec leurs parents pendant que les élèves d'élémentaires se sont confrontés à un concours national appelé « la Course aux nombres ». Celui-ci s'est déroulé en deux étapes : une épreuve en Mars puis une autre en Juin. Certains élèves ont obtenu un prix !



Les élèves d'élémentaire ont bénéficié d'une séance de découverte et de manipulation en sculpture dans le cadre de la découverte de l'art culturel de proximité en lien avec l'Association des amis du sculpteur Dominique Denry.

À l'occasion du printemps, l'association de parents d'élèves Les Petites Graines d'Élétot a généreusement offert un spectacle de découverte des bruits de la nature réalisé par la compagnie Chat Bada ainsi qu'un goûter accompagné de chocolats gourmands.





Les traditionnelles sorties de fin d'année scolaire ont émerveillé les enfants : les maternelles sont parties en exploration à la forêt du Trait-Maulévrier avec l'association du Chêne d'Allouville. Ils ont participé à un Rallye jeu dans la forêt et à un atelier sur les traces et indices laissés par les animaux. Les élèves d'élémentaires sont partis en excursion à Biotropica à Val-de-Reuil pour observer différentes espèces animales. Ils ont également participé à un atelier de découverte en lien avec ce qu'ils ont appris dans l'année. Nous remercions l'ensemble des parents mais aussi l'association des petites Graines d'Élétot pour leur soutien financier à travers les différentes actions menées tout au long de l'année.



Pour marquer la fin de l'année mais aussi pour souhaiter une bonne continuation à nos CM2, nos élèves ont reçu des livres par les représentants de la mairie s'en est suivi une représentation (danses et chants) puis un goûter. En juin, chaque classe a aussi accueilli les parents afin de présenter le travail de l'année.



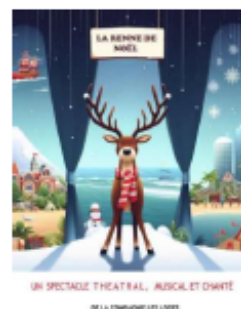
Après une grande période de vacances, nos élèves se sont retrouvés avec plaisir en Septembre pour reprendre tranquillement le chemin des apprentissages. Au programme : vote des délégués de classe, sortie de sensibilisation la sécurité routière et

journée nationale du sport scolaire au cours de laquelle petits et grands se sont partagés les ateliers sportifs en relevant un défi : obtenir collectivement 2024 réussites sportives en référence au Jeux Olympiques et Paralympiques à venir.



L'école s'est engagée dans le programme de lutte contre le harcèlement scolaire. À cette occasion, les élèves d'élémentaire ont participé à un atelier d'échange avec la gendarmerie du secteur : questions, dialogues et mises en situation étaient au programme. Les élèves ont également participé à un concours d'affiche de lutte contre le harcèlement en Janvier 2023. Notre affiche n'ayant malheureusement pas été retenue pour faire partie des finalistes, nous renouvellerons l'expérience en 2024.

Afin d'accompagner nos élèves dans cette fin d'année 2023, la mairie leur a offert un spectacle réalisé par la Compagnie des Loges : Renna, la petite renne, qui s'égare et se retrouve au quatre coins du monde pour fêter Noël selon différentes traditions.



LES AMIS DE LA VALLEUSE

L'année 2023 fut remplie de moments de partage dans la joie et aussi dans la tristesse.

Elle a commencé avec le changement de bureau. Le 12 janvier, lors du gouter de l'Epiphanie, l'Assemblée Générale a eu lieu pour renouveler les membres du bureau.



Les membres du bureau, entourés des adhérents

En avril, hélas, nous avons perdu subitement notre secrétaire et ami Allain. Chaque évènement nous rappelle sa gentillesse et son dévouement entier qu'il avait pour le club.

Le 1^{er} mai, le loto a connu un réel succès : salle comble.

En juin, nous avons pu participer à la journée de la forme qui s'est déroulée à SAINT-PIERRE-EN-PORT.

L'année s'est terminée dans la pure tradition de Noël.

Le 14 décembre, les membres du club et les adhérents se sont retrouvés au restaurant autour d'un repas festif.

Et, nous avons eu le plaisir d'offrir des friandises aux enfants des écoles pour leur goûter de Noël.

Nous sommes heureux de compter aujourd'hui une quarantaine d'adhérents.

Chaque deuxième jeudi du mois, nous nous retrouvons à la salle des quatre vents, le temps d'un après-midi pour échanger, jouer et partager un goûter.

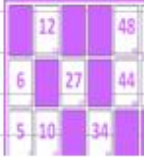
Quatre jeudis midi dans l'année sont réservés pour un repas de saison.

Ces moments conviviaux sont appréciés de tous.

La cotisation annuelle est de 15€ par personne et une participation est demandée pour le repas de mars, juin et celui de novembre. Le repas de Noël est offert aux adhérents ainsi que des chocolats.

N'hésitez pas à vous inscrire. Rejoignez-nous en 2024.

Dès maintenant, vous pouvez noter ces dates dans vos agendas.

11 janvier	08 février	14 mars	11 avril	1er mai	09 mai	13 juin
Gouter	Gouter	Repas	Gouter	Loto	Féried	Repas
Galette des rois	Chandeleur					
						
11 juillet	08 aout	12 septembre	10 octobre	14 novembre	12 décembre	
Pause	Pause	Gouter	Gouter	Repas	Repas restaurant	
						

Je remercie chaque membre du club pour son implication et sa disponibilité ainsi que les adhérents bénévoles qui donnent un coup de main à chaque occasion.

En cette nouvelle année 2024, les membres du club se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux : Santé et joie dans chaque foyer.

La présidente Nicole DOUTRELEAU

UNION DES MARINS D'ÉLÉTOT

Chers Marins et Amis

C'est avec un grand plaisir que nous avons célébré notre traditionnelle St Pierre des Marins le 13 mars 2023. Pour cette fête, l'église avait été décorée de pavillons, filets, bouées et des maquettes de chalutiers confectionnées par Pierre Charles. La messe célébrée par l'Abbé PREVEL accompagné du diacre Didier DEHAIS avait été préparée avec l'aide de Madame PESQUEUX, que nous remercions. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Madame POUSSIER WINSBACK, député, de Monsieur Alain BAZILLE, vice-président du Conseil Départemental, de Madame Séverine HEBERT Maire d'ELETOT, des membres du Conseil Municipal, des associations Terre-neuvas, des membres de la SNSM et des portes drapeaux.

A l'issue de la cérémonie des gerbes offertes par Madame POUSSIER WINSBACK, député, l'Union des Marins et les Terre-neuvas furent déposées au Monument aux Morts. Et une minute de silence fut observée à la mémoire des marins disparus.



Sous le soleil nous nous sommes dirigés vers la Salle des Quatre Vents où une surprise nous attendait : le Chœur d'Hommes d'Yport nous accueillait en chansons.

En partageant le verre de l'amitié chacun a pu échanger amicalement ses souvenirs et écouter les chants du Chœur d'Hommes que nous remercions vivement pour leur participation à notre fête.



Notre drapeau a participé à toutes les cérémonies commémoratives de 2023 organisées par la municipalité.

L'Union des Marins d'ELETOT, membres actifs et bénévoles vous présentent pour 2024 leurs meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé. Nous souhaitons surtout vous retrouver tous le 10 mars 2024 pour un moment de convivialité à notre St Pierre des Marins. Prenez soin de vous.

LE COMITE DES FETES

C'est avec un mélange de tristesse et d'espoir que je m'adresse à vous en tant que présidente du Comité des Fêtes de notre charmant village. Les derniers mois ont été marqués par des moments difficiles et des défis auxquels nous avons dû faire face.



Nous avons dû annuler deux événements de notre calendrier festif : la soirée à thème et la Fête de la Musique. Malheureusement, le manque de participants nous a contraints à prendre cette décision difficile. En dépit de nos efforts et de notre dévouement, il est déchirant de constater que ces moments de convivialité n'ont pas pu avoir lieu cette année. Notre traditionnel vide-greniers, prévu en juillet, a été compromis en raison des conditions météorologiques défavorables. Nous espérons que le soleil brillera sur nous l'année prochaine pour redonner vie à cette belle tradition.



Cette triste nouvelle a également un impact direct sur nos projets pour les plus jeunes membres de notre village. Le manque de participation a compromis la réalisation du spectacle de Noël que nous avions prévu avec tant d'enthousiasme pour émerveiller les enfants d'Elétot. Nous partageons votre déception et nous nous engageons à redoubler d'efforts pour créer des moments magiques lors des prochains événements.

Dans cette période difficile, notre équipe a également dû faire face à une perte douloureuse. Nous avons perdu subitement, Allain GIRARD, un membre dévoué. Son engagement et son énergie ont laissé une marque indélébile sur notre comité, et il sera profondément regretté.

Cependant, malgré les obstacles, nous restons déterminés à maintenir l'esprit festif dans notre village. Nous avons organisé le loto pour Octobre Rose qui a été un franc succès, ainsi que celui pour le téléthon. Notre traditionnelle soirée harengs a eu lieu dans la joie et la bonne humeur et nous tenons à vous remercier pour votre participation. Nous espérons que l'année prochaine, vous serez nombreux à participer et à soutenir ces initiatives importantes qui contribuent à des causes qui nous tiennent à cœur.



Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers les membres dévoués du Comité des fêtes. Leur investissement, leur créativité et leur détermination sont les piliers de notre communauté. Ensemble, nous surmonterons ces défis, et je suis convaincue que des jours plus joyeux nous attendent. Enfin, un grand merci à toutes les personnes qui nous aident lors de nos manifestations que soit par leur présence ou leurs dons (Le P'tit Elétot – Soft Création - La Ferme de la Piste – Primeur Morel – Bateau le Maximum - Association des Amis de la Valleuse – Mr DELAUNE Dany – Mme DOUTRELEAU Nicole).

Edith, Agnès, Geneviève, Virginie, Didier, Jean -Paul, Christophe et Jean-Marie se joignent à moi pour vous présenter tous nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Rachel FLAMENT
Présidente





L'année 2023 s'achève avec un franc succès pour l'association Les Petites Graines d'Elétot !

Nous avons proposé plusieurs événements qui ont pu ravir petits et grands ! Nous vous remercions tous pour vos encouragements, votre participation, vos dons... Nos diverses manifestations nous ont permis d'offrir un spectacle, un goûter et des chocolats de Pâques aux enfants de l'école lors de la fête du Printemps, et de reverser une partie de gain à la coopérative scolaire (660 € pour l'année scolaire 2022-2023).

Une nouvelle année débute avec toujours autant de motivation et d'idées pour nous parents des petites graines ! Des nouveaux bénévoles toujours plus nombreux pour continuer de voir le sourire sur le visage de nos petites graines !

Nous ne pouvions pas laisser cette année débiter sans une petite rétrospective en images des divers événements de 2023 !

La vente de box-goûters
chaque dernier vendredi avant
les vacances



La fête du Printemps du 07/04/2023 : chaque enfant de l'école a pu assister au spectacle musical « Bruits de jardin » de la Compagnie du Chat Bada. Les enfants ont ensuite partagé un goûter et sont repartis sur le chemin de l'école avec un chocolat de Pâques

Un bon moment joyeux et convivial !



Nombreux exposants et visiteurs ont répondu présents l'an dernier lors de la 1^{ère} édition de notre marché de Noël !

Créateurs, producteurs, food truck, animations, présence du Père Noël, stand photo...



Opération calendrier : comme pour les éditions précédentes, des calendriers 2024 ont été proposés à la vente en cette fin d'année.



Nous vous souhaitons à tous une très bonne et heureuse année
2024 !

Les parents des Petites Graines



Amicale Canine des Hautes Falaises

Nos Activités

Ecole du chiot : Dans un parc clos, le chiot apprend ses premiers ordres mais aussi la vie avec ses congénères par l'intermédiaire du jeu. Il est également exposé aux bruits ou différents obstacles pour avoir un chiot confiant. Enfin, l'Ecole du Chiot permet de déceler, au plus tôt, les problèmes comportementaux ou locomoteurs.

Education : Dans un esprit positif, l'ACHF vous apporte les conseils pour parfaire l'éducation de vos compagnons à 4 pattes, afin de créer des relations durables, mais aussi pour mieux les comprendre et corriger les comportements déviants.

Obéissance : L'obéissance est basée sur la complicité du duo propriétaire/chien et renforce encore cette relation. Marche avec/sans laisse, rapport d'objet, et positionnement font partie des exercices de la discipline.

Agility : L'agility fait évoluer le duo propriétaire/chien sur un parcours d'obstacles (haies, tunnels, slalom, etc...), sans laisse ni collier. Encore une fois, la complicité et le jeu sont les clés pour cette discipline.

Faits Marquants de 2023



Seconde édition de notre concours d'agility. Un peu moins de 90 chiens ont évolué, avec leur conducteur, sur nos terrains. Nous tenons à remercier les clubs alentours pour leur soutien et leur bienveillance.

Soucieux de toujours donner les meilleurs conseils possibles, l'ACHF a organisé une session de formation « Ecole du chiot », ouverte à tous les clubs. Notre nombre d'éducateurs/trices « chiot » passe de 1 à 4.



Les Performances.

Obé : Un nouveau couple conducteur/chien a décroché le Certificat de Sociabilisation et d'Aptitude à l'Utilisation leur ouvrant ainsi les portes de concours.

Agility : L'ACHF était présente sur 13 concours, allant du simple concours du dimanche, à des grands prix nationaux. Deux duos ont décroché le titre de champion régional, dans leurs catégories respectives (Un whippet et un boxer). La petite femelle whippet a également décroché la place de Vice Champion de France par équipe.



Enfin, nous souhaitons la bienvenue à Tweety, une petite femelle Shetland, dans le monde des concours ; sa maîtresse et elle ayant toutes deux décroché leur Pass .

Expo Beauté :

L'ACHF était représentée sur 13 expos. Raïko, un Berger Belge Tervuren, aura encore eu un beau palmarès, cette année ; 9 mentions excellents.



Lors de la manifestation de Quiberville, Raïko a été rejoint par Shamrock (Terre

Neuve), Shadow (Berger Allemand) et Lily (Petit Lévrier Italien). Les trois adultes ont chacun décroché la seconde place avec la mention « Excellent » de leur race respective, et notre petite Lily remporte la première place avec la mention « Très prometteuse ».



Enfin, en octobre dernier, une autre petite fille décroche le titre de première très prometteuse meilleur de race et meilleur baby de l'exposition canine de Moisson.

Enfin, un grand merci à la Mairie, les Riverains, les Adhérents, les Educateurs, les Bénévoles et les membres du Comité ; sans vous, l'ACHF ne serait rien...

Bonne et heureuse année 2024 !!



INFOS AGGLO POUR LES COMMUNES



1 > Des ateliers informatifs pour les parents

L'Agglomération a créé un pôle parentalité au sein de ses services et propose des ateliers d'information gratuits dédiés aux parents d'enfants de moins de 3 ans et futurs parents. Ces ateliers permettent d'accompagner les familles en favorisant le partage d'information et d'expérience. Lors de ce temps privilégié, on se rencontre et on échange avec des professionnelles petite enfance et entre parents, autour de différentes thématiques (alimentation, santé, prévention des risques, développement, éveil culturel), en petit comité, dans la convivialité et parfois avec l'intervention de partenaires plus spécialisés.

Cette démarche s'inscrit dans l'opération nationale « *Les 1 000 premiers jours* ». Elle a pour but de sensibiliser les parents à cette période cruciale pour le bon développement de l'enfant. Les 1 000 premiers jours (définis de la grossesse aux 2 ans de l'enfant) constituent une période de vulnérabilités mais également de grandes opportunités pour l'enfant : son corps et ses organes sont en pleine formation, son cerveau connaît sa plus spectaculaire période de croissance et de développement.

Le pôle parentalité de l'Agglomération vous propose deux rendez-vous mensuels. N'hésitez pas à le contacter pour plus de précisions et retrouvez le programme des ateliers sur le site internet de l'Agglomération : www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

2 > Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations - aussi appelée GEMAPI - est l'une des compétences obligatoires de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral qui prend une place grandissante. En effet, les problématiques qu'elle traite sont directement impactées par le dérèglement climatique. Les besoins en études, aménagements et entretien augmentent afin d'assurer la protection des personnes, des biens et des milieux.

En 2023, l'Agglomération a construit un ouvrage de lutte contre les inondations au lieu-dit « Le Bas de Thiergeville », d'un volume de rétention de 1 430 m³, qui protège les habitations avoisinantes et la commune de Valmont. Le coût de cette opération s'élève à plus de 250 000 €. Comme chaque année, l'Agglomération a curé des aménagements existants afin de maintenir leur bon fonctionnement (deux bassins à Fécamp et Ganzeville, des mares à Criquebeuf-en-Caux, Les Loges, Saint-Léonard, Senneville-sur-Fécamp, Riville, Theuville-aux-Maillots, Toussaint et Valmont). Elle a également réalisé des ouvrages d'hydraulique douce (création de haies, bandes fleuries, fascines) pour faciliter l'infiltration des eaux de ruissellement. En plus des travaux, elle a mené des études

hydrauliques sur les secteurs des Petites et Grandes Dalles, du Bec au cauchois, du Petit Val à Valmont et des bassins versants du sud du territoire.

Pour assurer la compétence GEMAPI, l'Agglomération confie certaines thématiques à des structures extérieures, par exemple au Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime (SML76), dont elle est membre, participant ainsi aux décisions et au financement des études et des travaux. Le SML76 travaille notamment à une stratégie « littoral », liée au recul du trait de côte et à la montée des eaux ou encore à la faisabilité d'un outil d'alerte submersion.

Ces actions projets et chantiers, souvent d'ampleur, sont indispensables pour répondre aux enjeux du littoral, des rivières, des ruissellements, de l'érosion des sols et des effets du changement climatique. Ils ont un coût annuel considérable. Sur la période 2023-2025, l'Agglomération doit consacrer un budget de 1 900 000 € pour mener à bien toutes les opérations nécessaires (tous frais confondus : création de nouveaux ouvrages de lutte contre les inondations, entretien des aménagements existants, études, personnel, subventions aux syndicats...). C'est la taxe GEMAPI qui permet de financer l'ensemble de ces travaux structurants et d'entretien.

3 > Des fonds budgétaires LEADER pour innover en milieu rural

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral et ses territoires voisins ont été retenus par la Région Normandie au titre du programme LEADER 2023-2027. Ce programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) vise à financer des projets ruraux innovants qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire, articulée autour de 4 axes :

- Promouvoir un territoire sobre et résilient
- Soutenir l'initiative économique
- Renforcer l'attractivité par l'offre de services
- Favoriser l'inclusion et l'épanouissement des habitants.

Ce fonds permet de financer des projets portés par des structures privées (entreprise, association...) ou publiques (commune, syndicat...). Le taux de cofinancement peut atteindre 80 %.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Marion Vion, Directrice Générale Adjointe de l'Agglomération, au 02 35 10 48 48.

4 > Covoiturer avec Karos

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral souhaite faciliter la mobilité de ses habitants. C'est pourquoi, elle a déployé Karos, une application spécialisée dans le covoiturage de courte distance, essentiellement « domicile-travail » mais qui peut aussi concerner les trajets liés aux courses, études... Cet outil s'adresse à tous les habitants de plus de 18 ans ayant besoin de se déplacer sur le territoire.

L'Agglomération cofinance les covoiturages organisés via Karos :

- le conducteur est rétribué à hauteur de 2 € par covoituré par trajet jusqu'à 20 km (plus 10 centimes du km au-delà de 20 km)
- les passagers participent à hauteur de 1 € par trajet, applicable pour les itinéraires dont l'origine ou la destination est dans l'Agglomération (plus 10 centimes du km au-delà de 20 km)
- l'Agglomération paie au conducteur 1 € par trajet (dans la limite d'un aller-retour par jour).

Et désormais, l'Etat verse une prime de 100 € aux primo-conducteurs utilisateurs des plateformes de covoiturage.



5 > « Handi'Bus Agglo »

« Handi'Bus Agglo » est un service public de transport dédié aux personnes en situation de handicap, porté par l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Un véhicule adapté transporte les voyageurs d'une adresse à une autre, selon leurs besoins (aller chez le kinésithérapeute, dans une boutique...). Il peut s'agir d'un trajet à Fécamp intra-muros ou entre les 33 communes de l'Agglomération. Au quotidien, une quinzaine de trajets sont réalisés grâce à « Handi'Bus Agglo ».

Le service est accessible de plein droit :

- **Aux personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion invalidité (ou carte invalidité)**
- **Aux personnes de plus de 90 ans.**

Il fonctionne du lundi au samedi, de 5h30 à 21h, et le dimanche, de 7h30 à 20h30, sur réservation. Le tarif est le même pour tous les voyages : 0,50 € le titre unitaire, 4 € les 10 voyages, 15 € l'abonnement mensuel et 150 € l'abonnement annuel. Pour s'inscrire, il est nécessaire de remplir un formulaire disponible en mairie, à l'Agglomération, chez Keolis Seine Maritime ou en ligne sur <https://www.ficibus.com/handi-bus-agglo> (où vous trouverez aussi le règlement complet du service).

Lorsque l'inscription est validée, les voyageurs accèdent à la plateforme numérique de réservation, possible aussi par téléphone ou le service ELIOZ (transcription pour les sourds et malentendants).

Pour plus de renseignements, contactez Keolis Seine Maritime, délégataire de l'Agglomération, au 02 35 28 19 88 ou sur contact@ficibus.com.

6 > Des conseils pour vos travaux de rénovation

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral est partenaire de l'Espace France Rénov. Dans ce cadre, les habitants du territoire peuvent bénéficier gratuitement de l'accompagnement de conseillers en énergie. Ils pourront vous informer et vous guider si vous avez des travaux de rénovation dans votre logement, qu'il s'agisse du **choix des matériaux, de l'analyse des devis, des aides financières possibles**.

Ces professionnels tiennent des permanences hebdomadaires sur le territoire. Prenez rendez-vous pour venir les rencontrer. Vous pouvez aussi leur poser vos questions par téléphone au 02 32 08 13 00 ou par mail à contact@inhari.fr

7 > Rappel des consignes de tri

Fécamp Caux Littoral Agglo

COMMENT BIEN TRIER SES DÉCHETS ?

EMBALLAGES EN VERRE
DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- BOUTEILLES EN VERRE (sans bouchon)
- POTS ET BOCAUX EN VERRE (sans couvercle)

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTONNETTE, OU PAPIER

- CONSERVES
- EMBALLAGES ALIMENTAIRES ET D'HYGIÈNE
- AÉROSOLS
- COURRIERS, JOURNAUX, MAGAZINES
- BOUTEILLES PLASTIQUE BRIQUES
- CANETTES

À JETER

- MOUCHOIRS USAGÉS
- COUCHES USAGÉES
- VAISSELLE EN VERRE
- LITIÈRE
- DÉCHETS DE POISSON

ET TOUT CE QUI N'EST PAS RECYCLABLE !

PENSEZ AU COMPOST POUR VOS DÉCHETS DE CUISINE, ET DÉPOSEZ VOS CARTONS EN DÉCHÈTERIE !

ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA PLANÈTE, TRIONS NOS DÉCHETS !
Retrouvez tous les détails dans la réglette de tri.

CITEO

Imprimé sur papier 100% recyclé

8 > Collecte des déchets ménagers lors des jours fériés 2024

Lors des jours fériés 2024, toutes les collectes de déchets ménagers ont lieu dans les conditions habituelles, sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.

> 1^{er} mai 2024

Pour le mercredi 1^{er} mai 2024, les collectes de tri sélectif (jaune) à Ancretteville-sur-Mer, Angerville-la-Martel, Colleville, Contremoulins, Ecretteville-sur-Mer, **Elétot**, Ganzeville, Les Loges, Théroutteville, Theuville-aux-Maillots et Valmont seront reportées au samedi 4 mai 2024 au matin.

Les collectes d'ordures ménagères (gris) seront annulées à Ancretteville-sur-Mer, Angerville-la-Martel, **Elétot**, Froberville, Limpville, Théroutteville, Tourville-les-Ifs et Ypreville-Biville.

> 25 décembre 2024

Pour le mercredi 25 décembre 2024, les collectes de tri sélectif (jaune) à Ancretteville-sur-Mer, Angerville-la-Martel, Colleville, Contremoulins, Ecretteville-sur-Mer, Elétot, Ganzeville, Les Loges, Théroutteville, Theuville-aux-Maillots et Valmont seront reportées au samedi 28 décembre 2024 au matin.

Les collectes d'ordures ménagères (gris) seront annulées à Ancretteville-sur-Mer, Angerville-la-Martel, Elétot, Froberville, Limpville, Théroutteville, Tourville-les-Ifs et Ypreville-Biville.

→ Pour contacter l'Agglomération Fécamp Caux Littoral :

825 route de Valmont - 76 400 Fécamp

Tél. : 02 35 10 48 48 - mail : contact@agglo-fecampcauxlittoral.fr

Site internet : www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

Et sur les réseaux sociaux : Facebook / Instagram / LinkedIn/ Twitter / Youtube

La Municipalité souhaite également faire des petits rappels :

- Il est interdit de brûler des déchets chez soi.



- Merci de respecter les lieux de dépôts de tri et de ne rien déposer au sol.



- Veuillez **respecter les horaires** pour les activités bruyantes :
 - Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h.
 - Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h.
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

- Pour le bien de tous, vous devez ramasser les déjections de vos chiens.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'ELETOT

« Tourner les pages d'un livre ne vous brûlera pas les doigts mais peut vous réchauffer le cœur » Stéphane THERI.



N'hésitez pas à pousser les portes de la bibliothèque et de découvrir un espace agréable pour travailler.

Venez consulter les ouvrages encyclopédiques, feuilleter le journal local.

Venez passer un agréable moment dans ce lieu de découverte ouvert à tous.

Info : La médiathèque départementale de la Seine-Maritime (MDSM) prête environ 1300 livres dont le tiers est renouvelé tous les ans.

De nombreux ouvrages sont acquis chaque année.

Info : Un système de réservation de livres mis au point par la MDSM me permet de vous procurer les livres que vous souhaitez lire selon leur disponibilité.



Venez découvrir :

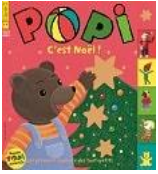
Les romans : d'aventures, sentimentaux, policiers et science fictions.

Les bibliographies, les documentaires (voyages, cuisines, sport...)

Les CD-audio

Les magazines : GEO, Ça m'intéresse, Patrimoine Normand et pour les petits : J'aime lire et Popi.

✚ Pour un plus grand confort de lecture, des romans en gros caractère (fictions ou policiers) sont à la disposition des lecteurs ainsi que des livres audios.



Espace enfants

Les enfants ne sont pas oubliés, ils pourront profiter d'un espace au rez-de-chaussée où un grand nombre d'albums est à leur disposition afin de les familiariser à la lecture.



Les plus grands pourront profiter des romans jeunesse ainsi que des bandes dessinées.

✚ Un espace à l'étage vous permet de consulter les ouvrages encyclopédiques ainsi que de nombreux documentaires (sports, cuisine, histoire...). Des ouvrages régionaux sont aussi à votre disposition.



- ✚ Bandes dessinées adultes, documentaires
- ✚ Encyclopédies générales, ouvrages Régionaux

BIBLIOTHEQUE D'ÉLETOT

INFOS PRATIQUES

1. Horaires d'ouverture (susceptibles d'être modifiés) / Adresse

✚ Bibliothèque d'Eletot : 241, rue de l'église 76540 ELETOT

Tél : 06 25 69 74 48 **Courriel :** biblioeletot@mcom.fr /

Lundi	16h30 à 18h00
Mercredi	13h30 à 16h30
Vendredi	16h30 à 19h00

2. Modalités d'inscription

- ✓ L'inscription est gratuite.
- ✓ Un justificatif de domicile est demandé pour l'inscription (facture EDF, facture téléphonique).
- ✓ Présentation de la carte d'identité.
- ✓ Un accord parental est nécessaire pour inscrire les mineurs de moins de 14 ans.

3. Durée de prêt

- ✓ Les adultes peuvent emprunter 4 ouvrages (livres, documentaires, CD audio...),
- ✓ Les enfants (moins de 14 ans) peuvent emprunter 3 ouvrages.
- ✓ La durée de prêt est de 21 jours.

4. Les livres dans la bibliothèque

- ✓ Elle possède 3260 ouvrages (acquisition de la commune et dons de particuliers) ; cette année, la bibliothèque a acheté 108 livres (dont 9 livres jeunesse et 7 livres adultes) et récolté 25 ouvrages donnés par des particuliers (*merci à tous*).
- ✓ La BDP prête environ 1300 livres dont le tiers est renouvelé tous les 6 mois.
- ✓ On peut y trouver : Romans, Bandes Dessinées, Revues (Ça m'intéresse ; Géo ; J'aime Lire ; Patrimoine Normand), Ouvrages régionaux, Biographies, Documentaires, CD ainsi qu'une encyclopédie générale.
- ✓ Prix Goncourt, Courrier Cauchois.

5. Nombre de lecteurs

- ✓ Cette année 2023, 8 nouveaux adhérents (3 enfants et 5 adultes) se sont inscrits à la bibliothèque, ce qui porte le nombre à 44 lecteurs. (31 adultes et 13 jeunes).

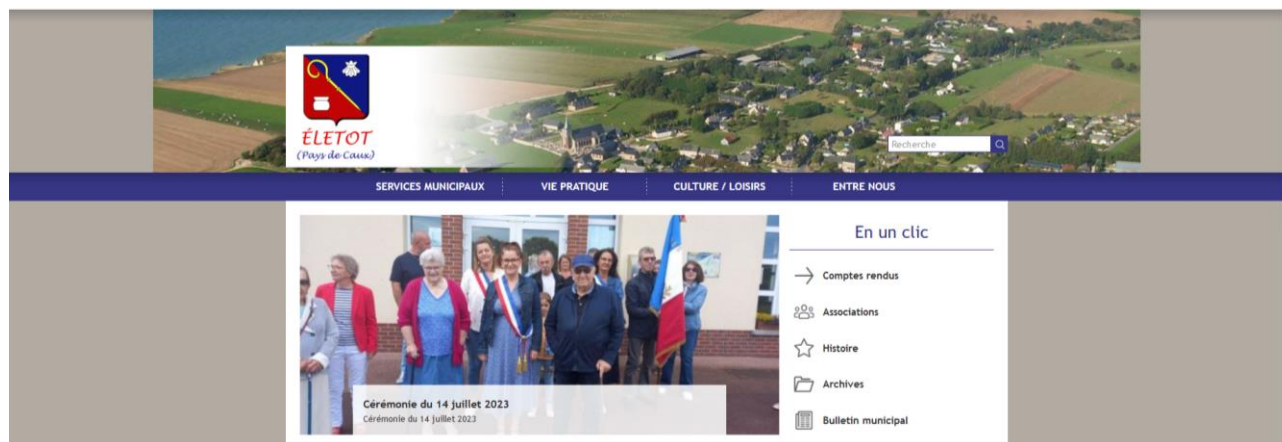


Arnaud DUMOUCHEL

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2024 et de découvrir de merveilleuses histoires à travers les livres de la bibliothèque d'Eletot.

SITE INTERNET OFFICIEL DE LA MAIRIE D'ÉLÉTOT

Elétot.fr



LA COMMUNE VOUS INFORME ÉGALEMENT RAPIDEMENT ET GRATUITEMENT SUR VOTRE TÉLÉPHONE



**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET**

Recevez les alertes et les informations de votre collectivité en 4 CLICS

- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette   
- Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur à côté du nom de votre collectivité. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LA MAIRIE

Permanences de Madame Séverine HÉBERT Maire ou de ses Adjoints :
les Lundis de 17h00 à 18h30 (permanence d'un adjoint)
les Jeudis de 17h00 à 19h00 (rendez-vous avec Madame le Maire)

Du **secrétariat de Mairie** : Mme RASSE Céline
le Lundi de 8h00 à 12h00 et de 15h30 à 19h00
le Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 15h30 à 19h00
Tél - répondeur : 02.35.28.16.07 Fax : 02.35.29.66.08
mairie-eletot@mcom.fr
site : www.eletot.fr

AGENCE POSTALE

du Lundi au Vendredi de 8h45 à 11h15, le samedi de 9h30 à 12h
RELEVÉ DU COURRIER
boîte aux lettres du Marquis du Lundi au Vendredi : 12h00
DÉPART DU COURRIER DE LA POSTE
du Lundi au samedi : 10h00
Tél : 02.35.28.15.02

GARDERIE DE L'ECOLE

Tous les jours d'école de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.
Le tarif de la garderie est : 1.80€ par jour
17.00€ par mois au-delà de 9 jours

CANTINE

Le prix du repas de cantine est fixé à 3,30€ pour les enfants

RAMASSAGE DES ORDURES

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le mercredi matin à partir de 6h00
Le ramassage du bac de tri jaune a lieu le mercredi matin (6h) 1 semaine sur 2 (semaines paires)

DÉCHETTERIE DE THEUVILLE AUX MAILLOTS

(Tél. : 02.35.10.54.07)

En hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

En été : 1^{er} avril au 30 septembre

JOURS	HORAIRES	JOURS	HORAIRES
Lundi	13H30 – 17H30	Lundi	13H30 – 18H30
Mardi	13H30 – 17H30	Mardi	13H30 – 18H30
Mercredi	9H00 – 12H00 et 13H30 – 17H30	Mercredi	9H00 – 12H00 et 13H30 – 18H30
Jeudi	Fermeture	Jeudi	Fermeture
Vendredi	13H30 – 17H30	Vendredi	13H30 – 18H30
Samedi	9H00 – 12H00 et 13H30 – 17H30	Samedi	9H00 – 12H00 et 13H30 – 18H30
Dimanche	Fermeture	Dimanche	Fermeture



CHRISTIAN BARBARAY
AXA Assurances et Placements
Gestion de patrimoine
AXA Banque

2 rue Jules Crochemore
76540 Valmont
Tél : 02.35.29.82.81
Fax : 02.35.29.30.95
E-mail : agence2.barbaray@axa.fr

COUVREUR - ZINGUEUR

LE FAUVEL
ALEXANDRE

📍 347 Rue du Nord 76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT

☎ **02 35 27 16 57 - 02 35 10 02 75**

✉ fauvelalexandre@orange.fr

FERME DE LA PISTE

VENTE DE POMMES DE TERRE

M. JOLLY Laurent
301, Rue des Wagands
76540 ÉLÉTOT



TEL : 06.62.50.02.87
N°CNIPT : L760856

Trois variétés de pommes de terre au choix :
Monalisa, Charlotte ou Chérie

Des poireaux

Commandez 2 à 3 jours à l'avance.

Charles VALIN

Pompes funèbres - Marbrerie
A votre service 24h/24

Une expérience et un savoir-faire
transmis dans notre famille depuis 1890

Route de Bosville
76450 CANY-BARVILLE
Tél. : 02 35 97 73 55
N°Habilitation : 22-76-0118

Rue B. Thélou
76640 FAUVILLE-EN-CAUX
Tél. : 02 35 97 73 55
N°Habilitation : 22-76-0120

78 rue Gustave Couturier
76400 FÉCAMP
Tél. : 02 35 28 97 15
N°Habilitation : 22-76-0184

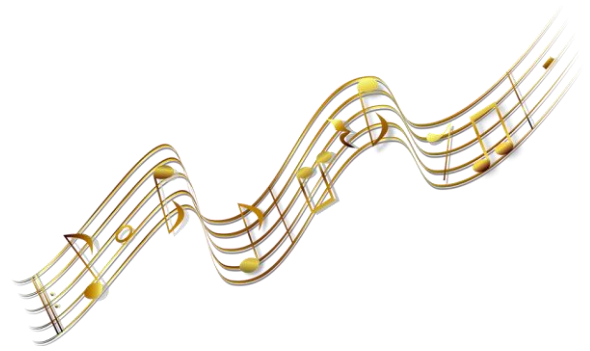


Kévin LEPILLIER
76540 - Eletot
06.37.72.55.03
eurl.mckevin@hotmail.com

FORMULES ADMINISTRATIVES

COMMENT DÉCLARER OU OBTENIR	OÙ S'ADRESSER	RENSEIGNEMENTS CONDITIONS PIÈCES À FOURNIR	COÛT	OBSERVATION
LA NAISSANCE	La déclaration est obligatoire, adressez-vous à la Mairie du lieu de naissance.	. Date de naissance, Nom et Prénom(s) . Formulaire rempli par l'Hôpital	La reconnaissance de l'enfant pour les futurs parents non mariés peut se faire avant la naissance dans la Mairie de leur choix.	
LE MARIAGE	Pour constituer le dossier, adressez-vous à la Mairie du domicile ou de la résidence de l'un des deux futurs époux	. Carte d'identité. . Extrait d'acte de naissance. . Dossier fourni par la Mairie à remplir (certificat, attestation et liste). . Pour le contrat de mariage adressez-vous à un notaire.		
LE DÉCÈS	. Pour le constat, adressez-vous à un médecin. . Pour la déclaration rendez-vous à la Mairie du lieu de décès.	. Constat du médecin . Livret de famille		
P.A.C.S. Pacte Civil de Solidarité	Soit chez un notaire. Soit à la Mairie de votre domicile	. Acte de naissance de moins de 3 mois. . Pièce d'identité valide . Convention de PACS à rédiger soi-même. . Déclaration conjointe. . Un justificatif de domicile	Gratuit.	
EXTRAIT DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	. Date de naissance, Nom et Prénoms . Par correspondance joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de votre mairie de votre domicile.	Gratuit. Frais d'envoi	
EXTRAIT DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	. Date de mariage, Nom et Prénom . Par correspondance joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de votre mairie de votre domicile.	Gratuit. Frais d'envoi	
EXTRAIT DE DÉCÈS	Mairie du lieu du décès ou du domicile du défunt	. Date du décès, Nom, Prénom . Par correspondance joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de votre mairie de votre domicile.	Gratuit Frais d'envoi	
LIVRET DE FAMILLE ET DUPLICATA	Mairie de mariage Mairie de résidence	. Formulaire à remplir	Gratuit	En cas de perte : l'État civil des conjoints et enfants

COMMENT OBTENIR	OU S'ADRESSER	RENSEIGNEMENTS - CONDITIONS PIÈCES A FOURNIR	COÛT	OBSERVATION
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ Valable 15 ans	La personne doit se présenter elle-même sur rendez-vous à la Mairie de Fécamp. Tél : 02.35.10.60.40	. 1 photo d'identité (35x45mm) non Coupée (de moins de 6 mois) . Un extrait d'acte de naissance (- 3 mois) pour la première demande . l'ancienne carte d'identité . Votre livret de famille pour le nom d'épouse. . 1 justificatif de domicile (EDF-téléphone) (de moins d'un an) . Pré-demande sur : www.service-public.fr	Gratuit 25€ en timbre fiscal en cas de perte ou vol	Pour le renouvellement l'ancienne carte devra être jointe. Si la carte est périmée depuis plus de 2 ans fournir un extrait d'acte de naissance. En cas de vol, une déclaration à la Gendarmerie de Valmont devra être faite.
PASSEPORT Valable 10 ans 5 ans pour les mineurs	La personne doit se présenter elle-même sur rendez-vous à la Mairie de Fécamp. Tél : 02.35.10.60.40	. 2 photos d'identité (35x45mm) non coupées . Un extrait d'acte de naissance (- 3 mois) pour la 1^{ère} demande . L'ancien passeport . Votre livret de famille. . 1 justificatif de domicile (factures de – de 1 an) . la carte d'identité.	Timbre fiscal - De 15 ans : 17€ Entre 15 et 18ans : 42€ + 18 ans : 86€	
AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE des mineurs	Document à télécharger sur : service-public.fr	. Le cerfa 15646*01 . La carte d'identité de l'enfant . Copie de la carte d'identité du parent	Gratuit	
PERMIS DE CONDUIRE	Pour un duplicata vous pouvez vous adresser à la Sous-préfecture du HAVRE	. Pour les changements d'adresse ou de nom . Pour les permis détériorés, volés ou perdus Fournir : - la copie de la carte d'identité - 2 photos - La déclaration de perte ou de vol établie à la Sous-Préfecture du HAVRE	Gratuit	
CARTE GRISE	. La déclaration de vente . La demande d'immatriculation Les démarches se font uniquement sur internet : www.service-public.fr			



une souris verte



COMMÉMORATION

11 Novembre





Un nouveau sapin sur la
place du Marquais



Ce bulletin a été réalisé par nos soins. Rédaction : Séverine HÉBERT, Rachel FLAMENT, Émilie CONVENTZ-BREYNE, Geneviève LECOINTRE, Catherine DENEUVE et Kévin LEPILLIER.